Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20261117-DELIB2026155-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

Délibération n°2026/155 **Séance du 17 novembre 2026** Feuillet n° 202

VILLE de DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept-novembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en salle d'honneur de l'hôtel de ville, sous la Présidence de madame Charlotte GREGOIRE, **Maire.**

Présents : Mme Charlotte GREGOIRE, Maire, Jean-René BEASSE, Mme Véronique BOSSARD-SANGUY, M. Xavier COADIC, Mme Emmanuelle DE BEAUCORPS, M. Arthur DA SILVA, Mme Stéphanie HENON, M. Jérôme DOLBOIS, Mme Chrystèle KERICHARD, M. Jean-Marie MALECOT, M. Jean-Marie GAZENGEL, Mme Catherine BRIAND, Mme Soïzick WILLIAMS, Mme Odile JOUQUAN, M. Samuel CANTO, Mme Karine SECHE, M. Jean-Marc BERTIN, Mme Vanessa RAME-HELAINE, Mme Camille HAMM, M. Cyrille LEMONNIER, M. Denis CUCHEVAL, Mme Anne HANTRAYE, Mme Emilie DANDIN, M. Paul SALARDAINE, M. Romain GAUTIER-FOUQUET, Mme Servane HUBERT.

Représentés : M. Sébastien HERTEL (représenté par M. Jean-Marie GAZENGEL), Pauline GUÉNERON (représentée par M. Paul SALARDANE), Julien LEVERGNEUX (représenté par M. Jean-Marc BERTIN).

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 novembre 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Secrétaire de Séance : Madame Vanessa RAME-HELAINE

7.1 : Finances locales – Décisions budgétaires
Décision modificative n°2 – Budget annexe énergie photovoltaïque

Jean-René Béasse rappelle que, par délibération n°2026/037 du 12 mars 2026, le Conseil municipal a approuvé le budget primitif 2026 du budget annexe « Assainissement », modifié par la décision modificative n°1 approuvée par délibération n°2026/093 du 21 mai 2026.

Il convient d'ouvrir un crédit supplémentaire de 21 120,00 € pour le paiement de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif due à l'agence de l'eau. Cette dépense relève du compte 63713, au chapitre 011 « Charges à caractère général », de la section d'exploitation.

Cette ouverture de crédits est financée par une augmentation de même montant des prévisions de recettes au compte 70611 « Redevance d'assainissement collectif », relevant du chapitre 70. Ce compte est celui utilisé au budget primitif 2026 pour la redevance d'assainissement collectif.

La décision modificative n°2 s'équilibre à 21 120,00 € en dépenses et en recettes d'exploitation, sans modification de la section d'investissement.

SECTION D'EXPLOITATION

Sens	Chapitre	Article et libellé	DM n°2
Dépenses	011	63713 — Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif	+21 120,00 €
Recettes	70	70611 — Redevance d'assainissement collectif	+21 120,00 €

Le Conseil municipal,
Entendu cet exposé et après avoir délibéré,

- Vu le budget primitif 2026 du budget annexe « Assainissement » et la décision modificative n°1 précités ;
- Considérant la nécessité d'ajuster les crédits de la section d'exploitation pour financer cette redevance ;

- APPROUVE à l'unanimité la décision modificative n°2 du budget annexe « Assainissement » telle que présentée ci-dessus, équilibrée à 21 120,00 € en dépenses et en recettes d'exploitation,

- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à son exécution.

« Pour extrait, certifié conforme »

Fait et délibéré à Dol-de-Bretagne,
Le 17 novembre 2026

Le Maire,
Charlotte GREGOIRE

MAIRIE DE DOL-DE-BRETAGNE (ILLE-ET-VILAINE)

La secrétaire de séance,
Madame Vanessa RAME-HELAINE